

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 27 juin 2016



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : Mme FERRIERE

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme CHEVALIER - M. BARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme ERSCHENS - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : Mme POPARD (pouvoir M. PRIBETICH) - M. MARTIN (pouvoir Mme PFANDER-MENY) - M. JULIEN (pouvoir M. GERVAIS) - Mme HILY (pouvoir Mme MODDE) - M. FAVERJON (pouvoir Mme HERVIEU) - Mme TOMASELLI (pouvoir Mme MARTIN) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. PIAN) - Mme CHARRET-GODARD (pouvoir Mme AKPINAR-ISTIQUAM) - M. ROZOY (pouvoir Mme FERRIERE) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. BOURGUIGNAT) - M. CHEVALIER (pouvoir Mme ERSCHENS) - M. CAVIN (pouvoir Mme DESAUBLIAUX)

Membres absents : M. HOUPERT

OBJET

DE LA DELIBERATION

Centre Dauphine – Servitude de passage – Modalités d'exercice

Madame Juban, au nom de la commission de l'espace public, de la vie urbaine, de la tranquillité publique et de l'écologie urbaine, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le centre commercial « Dauphine » est grevé, au rez-de-chaussée, d'une servitude de passage public, qui s'exerce actuellement 24 h sur 24 h. Cette amplitude horaire ne se justifie plus et est au contraire génératrice de dégradations et d'insécurité.

A la demande des commerçants, il est proposé de donner dès à présent un avis favorable à la modification future des conditions d'exercice de cette servitude, s'inscrivant dans le cadre d'un projet de restructuration complète du centre commercial et afin d'en faciliter la mise en œuvre.

Ces modifications pourront ainsi porter sur les horaires, de même que sur le tracé.

Il est précisé que la copropriété constituant le centre commercial devra informer la Ville des modifications précises sollicitées, étant souligné que la servitude ne pourra en aucun cas être supprimée et devra offrir des modalités d'exercice satisfaisantes.

Par ailleurs, il est également indiqué que la Ville est favorable à un réexamen des toilettes publiques situées dans ce site.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - donner un avis favorable à la modification future des conditions d'exercice de la servitude de passage public relative au centre commercial « Dauphine », dans le cadre d'un projet de restructuration complète du centre commercial, les modifications pouvant porter sur l'amplitude horaire et sur le tracé, sous réserve d'un maintien de modalités d'accès suffisantes ;

2 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ